



ADMINISTRATION MUNICIPALE

ARRETE N° 1431 - 2023

Portant retrait des arrêtés municipaux  
N° 755-2020 du 28 août 2020 et N°1462-  
2022 du 16 décembre 2022

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT BENOIT

- VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-18
- VU les arrêtés municipaux n°755-2020 du 28 août 2020 portant délégation de fonctions à M. Ridwane ISSA, premier adjoint et n°1462-2022 du 16 décembre 2022 portant délégation de fonctions et de signature à M. Ridwane ISSA, neuvième adjoint;
- VU le recours gracieux du préfet de la région Réunion en date du 26 janvier 2023 ;

CONSIDERANT que la préfecture de Saint-Denis de la Réunion demande de procéder au retrait des arrêtés municipaux n°755-2020 du 28 août 2020 et n°1462-2022 du 16 décembre 2022

## ARRETE

**Article 1 :** Les arrêtés municipaux n°755-2020 du 28 août 2020 portant délégation de fonctions à M. Ridwane ISSA, premier adjoint et n°1462-2022 du 16 décembre 2022 portant délégation de fonctions et de signature à M. Ridwane ISSA, neuvième adjoint sont retirés à compter de ce jour ;

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Région et du Département pour exercice du contrôle de légalité.



*Le Maire*  
Patrice SELLY

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis (REUNION) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Affiché et Publié le ..... 15 MAI 2023 .....